Mes services

en ligne

L'Assurance Maladie en ligne, c'est un ensemble de sites internet adaptés à mes besoins





ameli-sante.fr

ameli-direct.fr





J'AI UN REFUS DE PENSION **D'INVALIDITÉ**



Ile-de-France

J'AI UN REFUS

DE PENSION D'INVALIDITÉ

J'ai un employeur,

je contacte le Service de Santé au Travail de mon entreprise. Celui-ci :

- → examine mes aptitudes au maintien dans l'emploi,
- convient d'un projet de retour en emploi,
- m'aide à solliciter une RQTH.

Je suis sans emploi,

je maintiens mon inscription ou je m'inscris à Pôle Emploi.

Je peux percevoir, sous conditions, une allocation chômage.

J'ai de faibles ressources,

je dépose une demande de RSA auprès du CCAS de mon lieu de résidence.

Je fais une demande d'AAH

auprès de la MDPH de mon département.



RQTH: Reconnaissance de la Qualité de

Travailleur Handicapé

RSA : Revenu de Solidarité Active

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

AAH : Allocation Adulte Handicapé

MDPH: Maison Départementale des Personnes

Handicapées



BON À SAVOIR

- Le RSA est attribué par le Conseil Général, après examen de votre dossier pour une période de 3 mois renouvelable.
- Pour bénéficier de l'AAH, il faut remplir :
 - des conditions médicales appréciées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la MDPH,
 - → des conditions de ressources.

Je peux être accompagné(e) dans mes démarches par le Service social de la CRAMIF. J'appelle le

